RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Commission des interventions
Séance du 17 novembre 2026

Décision CDI n° 2026-39

Convention annuelle de subvention relative à l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs pour 2027 Association des personnels de l'OFB

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le décret du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAULT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 entre l'État et l'Office français de la **biodiversité ;**
- **Vu** la convention-cadre triennale n° OFB-25-0993 relativeà l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs pour la période 2026-2028 ;
- **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve la proposition d'aide financière pour le soutien à l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs en 2027 portée par l'Association des personnels de l'Office français de la biodiversité, dans les conditions précisées dans le rapport présenté par le Directeur général.

ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de la subvention mentionnée à l'article 1 à **1 519 232 € nets de taxe.**

ARTICLE 3 :

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement au point la convention annuelle 2027 avec l'Association des personnels de l'Office français de la biodiversité ainsi que les modalités de versement de la subvention, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat
de la Commission des interventions

Raphaël BELLO

La Présidente
de la Commission des interventions

Sandrine ROCARD